

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-CE49

présenté par

M. Tivoli, M. de Lépinau, M. Amblard, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Falcon,
Mme Grangier, M. Rivière, M. Weber et M. Meizonnet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.